



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-150-1

Version PDF

Autre référence : 2011-150

Ottawa, le 15 mars 2011

Rogers Broadcasting Limited
Edmonton et Fort McMurray (Alberta)

Demandes 2010-0257-6 et 2010-0272-4, reçues le 12 février 2010

CHDI-FM Edmonton et CJOK-FM Fort McMurray – renouvellements de licence – correction

1. Dans *CHDI-FM Edmonton et CJOK-FM Fort McMurray et son émetteur CJOK-FM-1 Tar Island – renouvellements de licence*, décision de radiodiffusion CRTC 2011-150, 4 mars 2011, le Conseil a identifié par erreur CJOK-FM-1 Tar Island comme émetteur de CJOK-FM Fort McMurray. Par conséquent, le Conseil corrige la décision de radiodiffusion 2011-150 en supprimant les références à CJOK-FM-1 Tar Island que l'on retrouve dans cette décision ainsi qu'à l'annexe 2 de cette décision.

Secrétaire général

**Cette décision doit être annexée à la licence appropriée.*